

ISSOUDUN AGENDA 21

Agir ensemble
pour le développement durable



Agir ensemble

Pour le développement durable à Issoudun

Le Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne bénéficie d'un patrimoine naturel, historique ou encore économique privilégié. Issoudun, ville centre au cœur de la Champagne berrichonne a un rôle essentiel à jouer dans la préservation de ce patrimoine.

Depuis le mois de mai 2006, l'ensemble des élus du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne ont placé le développement durable et ces enjeux au cœur de leur réflexion concernant l'aménagement, le développement et l'avenir de notre territoire. Cette réflexion trouve sa traduction dans l'actualisation de la charte de développement du Pays. Ainsi, celle-ci sera une « Charte de développement durable ».

En décembre de cette même année et s'appuyant sur les travaux d'actualisation de la Charte en cours – notamment le diagnostic – la ville d'Issoudun lançait les travaux lui permettant d'aboutir à la mise en place d'un **Agenda 21 local**. A l'échelle du département de l'Indre mais également à l'échelle de la Région Centre, c'était la première fois qu'une ville de la taille d'Issoudun (un peu plus de 14 000 habitants) affichait cette volonté. Il ne s'agissait pas pour la collectivité de prendre un engagement contraignant mais bien plus d'élaborer un outil de coordination, de généralisation et de renforcement des actions menées en faveur du développement durable à Issoudun.

La démarche de la ville pour élaborer son Agenda 21 local fut transversale, collective et participative, à l'échelle du Pays et non pas simplement de la collectivité, avec le souci d'entraîner les autres communes de notre territoire à être fortement sensibilisées à la question du développement durable.

- Transversale, puisque le diagnostic, les orientations et le programme d'actions ont la volonté de traiter les questions économiques, sociales et environnementales qui se présentent à notre territoire au regard du développement durable ;
- Collective, l'ensemble des services de la ville (administratifs, techniques, culturels...) ayant participé, avec les élus, aussi bien à la réflexion qu'à l'élaboration du programme d'actions ;
- Participative, à la fois à l'échelle du Pays avec l'organisation de deux forums et la distribution d'une enquête sur l'avenir des services à la personne à plus d'un habitant sur deux, à l'échelle de la commune avec l'envoi à l'ensemble des foyers d'Issoudun d'un questionnaire sur le développement durable et l'organisation de différentes manifestations (expositions sur le développement durable et l'élaboration de l'Agenda 21 local).

Le programme d'actions de notre Agenda 21 local, fruit de l'ensemble de la réflexion et de la concertation menée, fait ressortir quatre grandes priorités, reprenant notamment le cadre de référence du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables :

- Une gestion raisonnée des ressources naturelles et des déchets
- Un progrès économique durable
- Un développement social et culturel solidaire
- Les Issoldunois et la collectivité acteurs du développement durable

Il rassemble des mesures de développement durable applicables à court et moyen terme sur notre territoire et sera évolutif.

A travers l'Agenda 21 local de la Ville d'Issoudun, les élus affichent leur volonté d'un développement durable du territoire. Ils proposent de renforcer et de promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et de la personne, au niveau de la ville, du quartier, de l'habitation, du bureau et de l'atelier et bien entendu de l'individu.

Il nous faut agir ensemble pour le développement durable d'Issoudun.



Programme d'actions

Priorité n°1 : Une gestion raisonnée des ressources naturelles et des déchets

Action 1 : Economiser et protéger notre ressource en eau

Action 2 : Améliorer la qualité de l'air et renforcer la protection des espaces naturels et paysagers

Action 3 : Réduire nos consommations énergétiques

Action 4 : Soutenir l'utilisation d'énergies renouvelables, promouvoir les matériaux écologiques

Action 5 : Réduire à la source la production de déchets et valoriser les déchets verts

Priorité n°2 : Un progrès économique durable

Action 6 : Promouvoir le développement économique durable

Action 7 : Renforcer l'économie solidaire

Priorité n°3 : Un développement social et culturel solidaire

Action 8 : Poursuivre la lutte contre les ségrégations sociales et spatiales

Action 9 : De la petite enfance aux personnes âgées, renforcer la qualité des services

Action 10 : Valoriser et protéger le patrimoine bâti remarquable

Priorité n°4 : Les issoldunois et la collectivité acteurs du développement durable

Action 11 : Renforcer l'accès des habitants aux bonnes pratiques

Action 12 : Sensibiliser les scolaires au développement durable

Action 13 : Impliquer le personnel municipal dans le développement durable

Action 14 : Mettre en place un programme d'éco-gestion de la collectivité

Action 15 : Inscrire le développement durable dans la passation des marchés publics



UNE GESTION RAISONNÉE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES DÉCHETS

De la durabilité des écosystèmes dépendent, directement ou indirectement, toutes les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, capacité d'autoépuration...) sont en effet innombrables et, pour la plupart, irremplaçables. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent notre environnement (eau, air, sols...) fait évidemment de leur préservation une condition fondamentale du développement humain.

Parmi les plus graves conséquences causées par nos modes de vie à l'environnement, figurent de lourdes pertes de biodiversité et de nombreuses atteintes, plus ou moins irréversibles, aux milieux et aux ressources naturelles, par suite de pollutions diverses et de surconsommation ou surexploitation.

Tout comme la biodiversité, l'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

Il est donc urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver au maximum ce qui reste de diversité biologique, et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux, des ressources naturelles. Les services rendus par les écosystèmes sont multiples et fondamentaux pour le développement économique. Leur conservation est essentielle pour un développement durable.

Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau, des milieux naturels et des déchets, nos collectivités locales sont au cœur, avec d'autres, de la gestion de ces ressources.

De même, la lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre hommes, entre territoires et entre générations. Il s'agit aujourd'hui d'une priorité mondiale reconnue par tous, scientifiques et politiques.

S'il n'y a pas d'obligations de lutte contre l'effet de serre s'imposant à nos collectivités, nous avons une responsabilité forte en tant que décideurs locaux. Nous jouons en effet un rôle important dans de nombreuses décisions en la matière : dans les décisions d'équipement que nous prenons (aménagement, urbanisme, transports...), ou au titre du patrimoine que nous gérons (bâtiments, éclairages publics, flottes de véhicules).

C'est l'ensemble de cette réflexion, ramenée à l'échelle de notre territoire, qui nous a permis de définir 5 champs d'actions pour la première priorité de l'Agenda 21 d'Issoudun.

Action

Économiser et protéger notre ressource en eau

L'eau est présente sous toutes ses formes sur le territoire du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne : rivières, étangs, marais, zones humides ou encore nappes souterraines. Pourtant sa qualité est dégradée du fait notamment de l'activité industrielle ou agricole. De même, dans notre région, les grandes nappes phréatiques sont peu présentes et l'approvisionnement en eau potable reste un enjeu majeur.

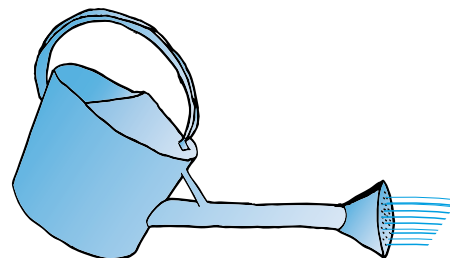
Face à ces constats, Issoudun fut l'une des premières villes à se doter d'une usine de dénitrification remise aux normes récemment. Allant plus loin, la ville a signé avec la Lyonnaise des eaux, en avril 2007, une charte « Qualité de l'eau » portant sur la préservation de la ressource, la promotion de l'eau du robinet et la réduction des fuites sur le réseau.

Toutefois, Issoudun, à travers son Agenda 21, souhaite aller encore plus loin dans la protection et l'économie de l'eau.



9 mesures concrètes

- La ville collectera les **eaux pluviales** sur différents sites et les réutilisera pour l'arrosage des espaces verts, l'entretien de la voirie, des véhicules du parc municipal... L'intégration systématique de ce procédé de collecte des eaux de pluie sera étudiée pour toute rénovation ou construction nouvelle de la collectivité.
- Les services de la Ville engageront une réflexion afin d'**améliorer notre réseau d'eau pluviale**.
- Suite à l'étude en cours réalisée par un hydrogéologue, nous renforcerons la **protection de la ressource** en inscrivant dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) les points de captage de l'eau en zone inconstructible. De même nous identifierons de nouveaux points de captage.





- La collectivité accompagnera les particuliers dans l'obligation qui leur est faite de se raccorder au **réseau collectif d'assainissement**. Un recensement préalable des habitations concernées sera effectué et si cela s'avère nécessaire un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sera créé.
- Une réflexion est actuellement menée par les services concernés afin de promouvoir le **désherbage non chimique** pour l'entretien des espaces publics.
- L'**arrosage automatique** dans les parcs, jardins municipaux et les stades sera généralisé. Dans le même état d'esprit, le service espaces verts privilégiera les espèces végétales peu gourmandes en eau.
- La ville et la CCPI lanceront un **programme interne d'économie d'eau**, notamment au moyen de campagnes de communication à destination du public utilisant les bâtiments de la collectivité et du personnel. Des mesures telles que l'installation de robinets pression, de chasses d'eau double débit ou encore de réduction de la pression dans les sanitaires collectifs seront généralisées.
- En partenariat avec les syndicats hydrauliques de la Théols et de l'Arnon, nous engagerons une réflexion globale sur les actions à mener pour **améliorer la qualité de l'eau de nos rivières** (rejets, entretien des berges...) et son bon écoulement (dans le cadre de la prévention des risques d'inondations).
- En partenariat avec le Conseil de développement du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne, nous verrons comment le Pays pourra, à travers son nouveau Contrat Régional, **promouvoir l'agriculture biologique** et inciter les agriculteurs à limiter les intrants dans les sols.

Effets positifs attendus

- ✓ **Environnement**
. préservation de la ressource en eau qualitativement et quantitativement
- ✓ **Économie**
. réduction des dépenses de fonctionnement de la collectivité
- ✓ **Social**
- ✓ **Implication citoyenne**
. responsabilisation des citoyens vis-à-vis du gaspillage de l'eau

Partenaires envisagés

Lyonnaise des Eaux
Syndicats hydrauliques
de la Théols et de l'Arnon
Chambre d'Agriculture
ONF

Action 2

Améliorer la qualité de l'air Renforcer la protection des espaces naturels et paysagers

La qualité de l'air nécessite la mobilisation de tous les acteurs du territoire. En effet, la pollution de l'air a des impacts sur l'environnement local comme global : pollutions locales, dégradation de la couche d'ozone, changement climatique... et sur la santé. L'Agenda 21 d'Issoudun propose des pistes de progrès impliquant directement la collectivité, les industriels et les habitants.

De leur côté, les espèces végétales sont, avec les océans, les principaux capteurs du CO₂, largement responsable de l'effet de serre. L'action n°2 de notre Agenda 21 associe donc qualité de l'air et renforcement de la protection des espaces naturels et paysagers. Il faut également noter que la collectivité sur cette question est déjà très mobilisée : développement et gratuité des transports en commun, 30% de véhicules propres dans le parc communal, forte végétalisation d'Issoudun récompensée par « 4 fleurs », réhabilitation de l'ancienne décharge de Saint-Aoustrille, absence d'aliments OGM dans les cantines scolaires...



7 mesures concrètes

- Afin de mesurer les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité et dans l'optique de réduire ces émissions, nous réaliserons un **bilan carbone** de l'ensemble du patrimoine bâti et des activités de la ville et de la CCPI sur le territoire communal.
- Une programmation pluriannuelle d'**extension des pistes cyclables et des cheminements piétons** sera mise en place afin de favoriser les modes de déplacement « propres ». Cette mesure intégrera l'ensemble des actions à mener afin de favoriser l'utilisation du vélo dans Issoudun (développement de garages, de bornes de stationnement..).
- Afin de mieux intégrer la place du piéton – notamment des personnes à mobilité réduite – et du vélo dans les déplacements, un nouveau **Plan de Déplacement Urbain** (PDU) sera réalisé (sens de circulation, vitesse adaptée en fonction de l'environnement, aménagement urbain...).

En 2005, la France était responsable de 3,1% des émissions mondiales de CO₂. l'automobile est responsable en France de 27% des émissions de gaz à effet de serre.

- La collectivité agira afin de **renforcer l'attractivité du TIG** (Transport Issoudun Gratuit) et du TIGR (Transport intercommunal Gratuit Rural). Elle étudiera comment répondre plus efficacement aux attentes des usagers (installation de bancs et d'abris aux arrêts, création de nouveaux arrêts, réduction des temps de parcours...)
- La **poursuite du plan de végétalisation** de la ville reste une priorité. Une attention particulière sera apportée aux zones urbaines hors de l'hyper-centre. De même, une programmation pluriannuelle de traitement paysager des entrées de ville sera engagée.
- Un certain nombre d'espèces végétales permettent le **captage efficace des gaz nocifs**. Le service espaces verts de la ville développera ce procédé chaque fois que cela est possible.
- Afin de renforcer la protection et la valorisation de la biodiversité locale, les services municipaux privilégieront l'**utilisation d'essences locales** pour les plantations communales.

Effets positifs attendus

- ✓ **Environnement**
 - . réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - . amélioration de la qualité de l'air
 - . préservation de la biodiversité et amélioration de la trame écologique
- ✓ **Économie**
 - . renforcement de la qualité de vie à Issoudun et donc de son attractivité économique
- ✓ **Social**
 - . diminution du trafic automobile, . amélioration de la mixité urbaine
- ✓ **Implication citoyenne**
 - . responsabilisation des citoyens



Partenaires envisagés

TDI
Indre Nature
La Rabouilleuse

Action 3

Réduire nos consommations énergétiques

Le protocole de Kyoto de 1997, en assignant aux pays développés des objectifs quantifiés de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, constitue un premier engagement concret de lutte contre le changement climatique. Mais nous le savons, si les émissions de gaz à effet de serre dépendent de manière importante des Etats, elles dépendent aussi des citoyens, des industriels et des collectivités. C'est pourquoi le programme national de lutte contre le réchauffement climatique a clairement fait apparaître la dimension locale de l'énergie.

Bien entendu, Issoudun et la CCPI appliquent depuis deux ans maintenant la Réglementation Thermique 2005 (RT 2005) pour la rénovation ou la construction de bâtiments nouveaux. Cependant, enjeu majeur des décennies à venir, l'énergie doit être, le plus largement possible, économisée. L'Agenda 21 d'Issoudun propose donc, à travers son action n°3, un véritable programme de réductions des consommations énergétiques de la collectivité.

4 mesures concrètes

- Une programmation pluriannuelle d'**audits énergétiques des bâtiments** communaux et intercommunaux sera mise en œuvre. Cette première étape permettra d'évaluer les actions à entreprendre pour maîtriser les consommations, améliorer les rendements thermiques des bâtiments et identifier les potentiels de production d'énergie renouvelable.
- **Nous améliorerons l'utilisation énergétique des bâtiments**, notamment à travers une sensibilisation des personnels et des utilisateurs aux économies d'énergies. Les consommations énergétiques des bâtiments seront progressivement individualisées et les utilisateurs informés de leur consommation. Des mesures plus techniques seront mises en place (priorité donnée à l'éclairage naturel, installation de détecteurs de mouvements, de minuteries...).
- Les démarches « **Haute Qualité Environnementale** » (HQE) et/ou « **Haute Performance Énergétique** » (HPE) seront prises en compte, dans la mesure du possible, pour les rénovations ou constructions nouvelles par la commune et la CCPI.
- Nous mettrons en place un **Plan lumière** qui comprendra deux volets :
 - . Pour l'éclairage public, le développement d'une programmation pluriannuelle d'économie d'énergie (lampes basse consommation, modulation de l'intensité en fonction de la luminosité naturelle...)
 - . Pour les bâtiments, en généralisant les ampoules basse consommation et en informant les utilisateurs sur les éco-gestes à adopter.

Effets positifs attendus

- ✓ **Environnement**
. diminution des gaz à effet de serre
. préservation des ressources énergétiques naturelles
- ✓ **Économie**
. réduction des coûts de fonctionnement des équipements publics
- ✓ **Social**
- ✓ **Implication citoyenne**
. sensibilisation des personnels et utilisateurs aux économies d'énergie

Entre 1980 et 2000 en France, la consommation d'énergie a augmenté de 25%.

Partenaires envisagés

EDF
OPAC
Espace Info Energie de l'Indre (EIE)

Action 4

Soutenir l'utilisation d'énergies renouvelables, promouvoir les matériaux écologiques

Le développement de la production d'énergies renouvelables est un enjeu à la fois économique et écologique. Qu'il s'agisse de production d'électricité (éolien, biogaz, petite entité hydraulique) ou de chaleur (chaudière bois, paille, géothermie, solaire...), les ressources en énergies renouvelables sont multiples.

La ville et la CCPI souhaitent, à leur échelle, participer au développement des énergies renouvelables. Dans ce même état d'esprit commencent à arriver sur le marché des matériaux dits écologiques. Leur fabrication est beaucoup moins polluante et leur efficacité reste aussi performante que des matériaux traditionnels. Nous souhaitons également promouvoir ces matériaux écologiques.

3 mesures concrètes

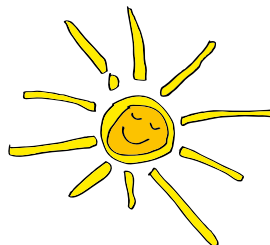
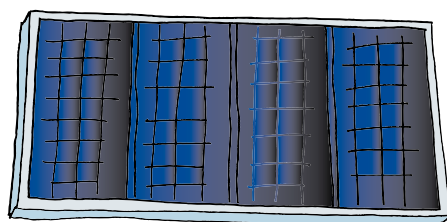
- **Nous privilégierons les énergies renouvelables.** Là où cela s'avèrera justifié selon les résultats des audits énergétiques, nous mettrons progressivement en œuvre les solutions proposées d'utilisation d'énergies renouvelables.
- En partenariat avec l'**Espace Info Energie de l'Indre (EIE)**, nous sensibiliserons les particuliers aux économies d'énergie et à l'utilisation d'énergies renouvelables :
 - permanence en Mairie de l'EIE à destination des particuliers et des entreprises avec réalisation d'audits énergétiques individualisés)
 - campagne de communication
 - interventions dans les écoles
- A l'exemple de ce qui a été réalisé pour la nouvelle tribune du stade Mérillac, nous développerons l'**utilisation du bois et plus généralement des matériaux écologiques** dans la rénovation de bâtiments et pour les constructions nouvelles

Effets positifs attendus

- ✓ **Environnement**
 - . diminution des gaz à effet de serre
 - . préservation des ressources énergétiques naturelles
- ✓ **Économie**
 - . création d'activités autour du développement des énergies renouvelables
 - . diminution du coût de fonctionnement des bâtiments des collectivités
- ✓ **Social**
 - . diminution des dépenses énergétiques pour les particuliers
- ✓ **Implication citoyenne**
 - : sensibilisation des particuliers aux énergies renouvelables

Partenaires envisagés

EDF / GDF
EIE



Action 5

Réduire à la source la production de déchets et valoriser les déchets verts

L'augmentation de la production de déchets et le renforcement des réglementations sur leur gestion, se traduisent par des coûts considérables pour les collectivités locales et donc chaque habitant.

Ces dernières années le tri sélectif des ordures ménagères pour l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun, a permis des résultats significatifs en matière de traitement et de valorisation des déchets produits sur notre bassin de vie. Dans ses services, la ville d'Issoudun s'est engagée dans une démarche de traitement et de revalorisation des déchets verts issus de l'entretien des espaces publics.

Cependant, la réduction significative de la production de déchets ainsi que la valorisation la plus large possible des déchets verts d'un territoire ne peuvent passer que par une politique volontariste impliquant les partenaires institutionnels, économiques et les citoyens. C'est pourquoi l'action n°5 de l'Agenda 21 propose une série de mesures qui permettront, pour notre territoire, d'aller encore plus loin dans cette démarche.

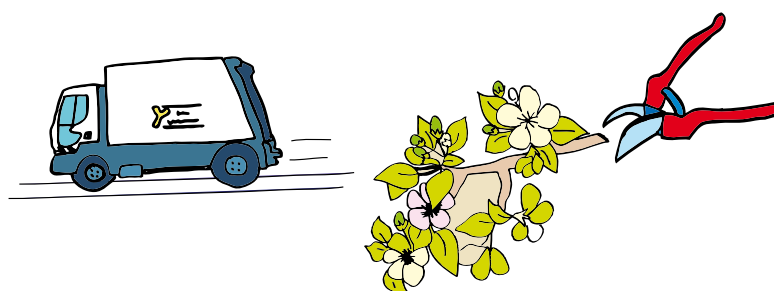
4 mesures concrètes

- **Améliorer le tri sélectif** en le généralisant dans les bâtiments des collectivités et en renforçant la sensibilisation des habitants.
- Créer une **plate forme des déchets verts** afin d'augmenter la quantité de déchets verts revalorisés. Dans ce même esprit et si les filières de retraitement le permettent, la déchetterie mettra en place des conteneurs spécifiques pour le bois transformé (meubles...) ainsi que pour l'électroménager.
- Sensibiliser les particuliers au **compostage individuel** notamment afin de réduire la part des déchets organiques dans les ordures ménagères collectées par les services.
- Adopter une **Charte des chantiers propres** à laquelle les entrepreneurs désireux de travailler pour la collectivité seront tenus de souscrire.

Effets positifs attendus

- ✓ **Environnement**
. valorisation des déchets
. limitation de l'utilisation des engrais par la collectivité et les particuliers grâce au biocompostage
- ✓ **Économie**
. développement d'une filière de valorisation des déchets verts
- ✓ **Social**
- ✓ **Implication citoyenne**
. responsabilisation des citoyens vis-à-vis des déchets

En 2000, la masse de déchets domestiques en France s'élevait à 452kg/hab./an contre environ 300 kg au début des années 1980. chaque Français rejetait 88 kg d'emballages alimentaires en 1979, contre 126 kg en 1999.



UN PROGRÈS ÉCONOMIQUE DURABLE

C'est pour une grande part le mode de développement néolibéral, fondé notamment sur une augmentation irresponsable de la production et de la consommation de biens matériels, qui est à l'origine des principaux dommages causés à la planète. Ces atteintes ont toutes des répercussions sur la santé des hommes, sur les sociétés et sur l'économie elle-même.

C'est donc également une condition essentielle d'un développement durable que d'abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre, et replaçant l'épanouissement de l'individu et le progrès social au cœur du développement économique.

Notre rôle, en tant que collectivité territoriale, découle de notre proximité avec les acteurs qui vivent, produisent et consomment sur notre territoire. La responsabilité de la collectivité est engagée notamment par le biais des services qu'elle rend aux entreprises et à la population. La deuxième priorité de l'Agenda 21 d'Issoudun s'attachera donc à promouvoir un développement économique durable et solidaire sur notre territoire.

Action 6

Promouvoir le développement économique durable

Les collectivités locales disposent aujourd'hui d'outils et de moyens réglementaires, mais aussi d'un large champ d'initiatives pour favoriser l'emploi et le développement économique local. Cette réflexion est centrale dans une démarche de développement durable d'un territoire. En effet, la question économique et de l'emploi est directement liée à l'équilibre social d'un territoire et au bien être de ses habitants.

Au-delà de l'intervention directe de la collectivité en matière économique (développement de zones d'activités, construction de bâtiments industriels...) une attention particulière a été apportée, à travers un partenariat avec l'association Indre-Initiative, à l'aide à la création d'entreprises (prêts d'honneur, par exemple). Le lien entre entrepreneurs d'un même territoire étant vecteur du développement durable, la Ville et Indre-Initiative ont développé le Club des Entrepreneurs.

4 mesures concrètes

- L'Espace Info Energie de l'Indre propose de mettre en place, au même titre que pour les particuliers, des **permanences à destination des entreprises** issoldunoises. Des rencontres avec le club des entrepreneurs seront également régulièrement organisées.
- Nous prendrons en compte, dans la mesure du possible, dans l'ensemble des zones d'activités de la commune, la **Charte régionale des zones d'activités**. Cela nous permettra d'y engager notamment une requalification paysagère du domaine public.
- La ville poursuivra son **soutien aux actions engagées par Cap'Issoudun**, association des commerçants et artisans d'Issoudun. Le partenariat avec Cap'Issoudun devra aussi trouver un prolongement concret dans le cadre du nouveau Contrat Régional de Pays.
- La ville d'Issoudun a mis en application la **Charte des bonnes pratiques de téléphonies mobile**, signée entre l'Association des Maires de France et les opérateurs. Nous engagerons une réflexion approfondie sur les emplacements actuels d'antennes-relais sur notre commune et verrons dans quelle mesure il sera possible de répondre aux attentes des opérateurs tout en préservant la qualité de vie des Issoldunois.

Effets positifs attendus

- ✓ **Environnement**
.réduction des gaz à effet de serre
.valorisation du paysage
- ✓ **Économie**
.meilleure attractivité des entreprises
.dynamisation des commerces de proximité
- ✓ **Social**
.renforcement du lien social
- ✓ **Implication citoyenne**
.sensibilisation des entreprises aux enjeux du développement durable.



Partenaires envisagés

Cap'Issoudun
Indre Initiative
EIE

Action 7

Renforcer l'économie solidaire

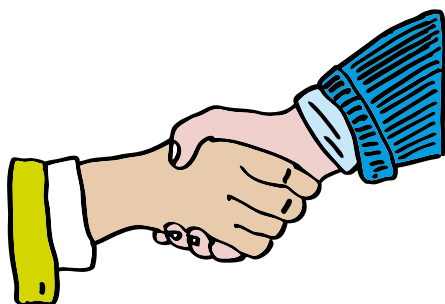
A Issoudun, Tremplin, association d'économie solidaire, a généré pour l'année 2006, 36 239 heures de travail, soit une mise à disposition de 216 salariés. De même, l'association a accompagné 82 personnes au cours de l'année pour la recherche d'un emploi et/ou un suivi professionnel.

En parallèle, la collectivité privilégie les relations avec les associations intermédiaires de notre territoire. Cela permet ainsi à la ville d'intégrer dans ses services des personnes en insertion, lorsqu'elles sont compétentes sur les postes à pourvoir.

Les collectivités locales peuvent contribuer au développement de l'économie solidaire sur leur territoire. Poursuivant ce qui se fait déjà en la matière sur Issoudun, nous avons souhaité, renforcer cette action.

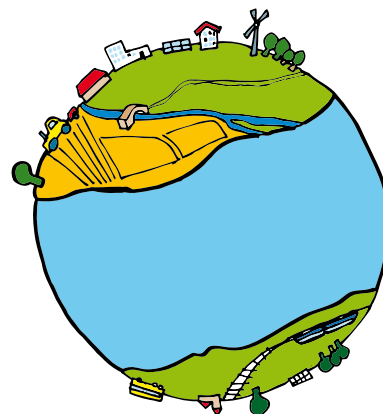
3 mesures concrètes

- La Ville aidera le Centre Municipal d'Action Social (CMAS) à **créer de nouveaux jardins de la solidarité**. En effet, le CMAS est actuellement propriétaire d'un certain nombre de jardins qu'il met à disposition des familles. Le rôle d'insertion de ces jardins est avéré et la demande étant nombreuse, la collectivité aidera le CMAS à en acquérir de nouveaux.
- Nous poursuivrons et renforcerons notre **aide au CMAS et à Tremplin** dans leurs actions d'insertion des personnes socialement et professionnellement en difficulté. Certaines réflexions sont dès à présent menées (atelier de réinsertion, ateliers relais pour les jeunes créateurs d'entreprises...).
- La ville soutiendra le **dispositif de microcrédit social** mis en place par Indre Initiative en partenariat avec le CMAS.



Effets positifs attendus

- ✓ **Environnement**
.valorisation du paysage urbain
- ✓ **Économie**
.développement de l'économie solidaire
- ✓ **Social**
.insertion des personnes en difficulté
.renforcement du lien social
- ✓ **Implication citoyenne**
.sensibilisation des entreprises aux enjeux du développement durable.



Partenaires envisagés

Tremplin
CMAS
Indre Initiative

Priorité

3

UN DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL SOLIDAIRE

Dans le monde actuel, la persistance de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, y compris dans les pays les plus développés comme la France, montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social.

La cohésion sociale et la solidarité s'imposent donc comme les conditions essentielles d'un développement garant d'une croissance partagée par tous.

Il s'agit d'une exigence républicaine – énoncée dans le préambule de la Constitution de 1946 : « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur épanouissement. »

Aussi, le développement de notre territoire ne saurait être durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart des biens et services essentiels à l'épanouissement. Cela suppose notamment de permettre à chacun l'accès au sport, à la culture, à un logement et à un cadre de vie agréable...

Action 8

Poursuivre la lutte contre les ségrégations sociales et spatiales

Les collectivités locales ont un rôle important à jouer dans la lutte contre les ségrégations sociales et spatiales. L'accès au logement pour tous et le développement du logement social s'inscrivent en effet pleinement dans une démarche de développement durable.

Ainsi, à Issoudun, le logement social, notamment en centre-ville, représentaient 31,7% du parc immobilier et 30% de la construction neuve pour l'année 2006. D'autre part, un certain nombre de quartiers et de friches industrielles ont bénéficié de restructurations d'ampleur (les dernières en date étant le quartier des Terres Rouges et l'ancien site d'Indreco, devenu le Pôle Images Arts Formations).

De même, la collectivité a inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU) la lutte contre l'étalement urbain, grand consommateur d'espaces et d'énergie. Cette politique volontariste de lutte contre les ségrégations sociales et spatiales va donc être poursuivie et renforcée à travers l'action n°8 de notre Agenda 21.

6 mesures concrètes

- La collectivité va **poursuivre la modernisation des quartiers**. Ainsi, à l'exemple de ce qui a été fait aux Terres Rouges, la réflexion est à présent menée pour le quartier de la nation. De même, l'implantation d'équipements et de services de proximité dans les quartiers restera une priorité.
- Par ailleurs, la collectivité poursuivra l'**embellissement des quartiers** à travers sa politique de végétalisation de la cité.
- Nous renforcerons la politique de **revitalisation du centre-ville**. Cette redensification passera notamment par la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'un embellissement des espaces publics.
- Nous poursuivrons notre partenariat avec l'Association des Paralysés de France afin de **rendre la ville plus accessible aux personnes à mobilité réduite**. La sensibilisation des acteurs privés – notamment les commerces – sera engagée, la question de l'accès au TIG et au TIGR sera étudiée et l'attention de la collectivité sera également portée sur les personnes mal voyantes. Enfin, la Maison des Associations sera rendue accessible à tous les publics.
- La **rénovation de l'abri de nuit** sera engagée. Celui-ci, géré par l'association Solidarité-Abri de Nuit regroupant une vingtaine d'associations issoldunoises peut accueillir actuellement 5 personnes et un couple. Il sera également agrandi.
- Nous poursuivrons notre politique de réduction des **friches industrielles et commerciales**. Un recensement préalable sera réalisé, et à l'exemple de ce qui a été fait pour Indreco, nous étudierons au cas par cas la possibilité de les réhabiliter.

Effets positifs attendus

- ✓ **Environnement**
. valorisation du paysage urbain
- ✓ **Économie**
. développement commercial du centre-ville
- ✓ **Social**
. amélioration du parc de logement
. accès facilité aux services
. renforcement du lien social
- ✓ **Implication citoyenne**



Partenaires envisagés

OPAC
SA HLM 2036
CMAS
Association des Paralysés
de France

Action 9

De la petite enfance aux personnes âgées, renforcer la qualité des services

Dans un territoire rural et vieillissant tel que le nôtre, la question des services à la personne est un enjeu majeur. Cette question est déjà pleinement intégrée à la politique de la Ville et de la CCPI. En effet, Issoudun, en partenariat avec son hôpital, a mis en place le portage de repas à domicile et un système d'« alarme télésurveillance », le club des retraités participe au renforcement du lien social entre les personnes âgées, mais aussi au renforcement du lien intergénérationnel.

Concernant la petite enfance, notre commune accueille une halte garderie, des garderies périscolaires et une crèche familiale à travers le Relais Assistantes Maternelles géré par le CMAS. C'est l'ensemble de ces services à la personne que nous voulons renforcer à travers l'Agenda 21.

2 mesures concrètes

- En association avec le CMAS, l'hôpital et les associations concernées, nous verrons dans quelle mesure il est possible de renforcer dans notre commune, les **liens et les échanges entre générations**.
- Le Relais Assistantes Maternelles poursuivra son travail de **professionnalisation des Assistantes Maternelles** sur Issoudun dans le cadre d'un plan de formation.



Effets positifs
attendus

- ✓ **Environnement**
- ✓ **Économie**
. développement des métiers
d'aide à la personne
- ✓ **Social**
. accès de la population à des
services à la personne de qualité
- ✓ **Implication citoyenne**

Partenaires envisagés

CMAS
Hôpital de la Tour Blanche
Relais Assistantes Maternelles
Club des retraités

Action 10

Valoriser et protéger le patrimoine bâti remarquable

Le maintien et la valorisation du patrimoine sont des facteurs de cohésion sociale et d'appropriation par les habitants des ressources naturelles, historiques et culturelles du territoire. Ces richesses sont largement présentes à Issoudun et la municipalité a, depuis longtemps, engagé des actions en ce sens.

Le maintien et la valorisation du patrimoine : dynamisation de l'économie locale, revitalisation du savoir-faire et des cultures locales face à une culture standardisée, passerelle entre les générations, renforcement des liens sociaux... participent au développement durable de notre territoire. Aussi, engager des actions vers les jeunes, vers les habitants des quartiers, vers les acteurs économiques du territoire, est autant de gages d'une prise en compte, par ces acteurs, de la protection nécessaire du patrimoine qui constitue notre cadre de vie quotidien.

4 mesures concrètes

- Dans ce cadre, la restauration de la **Maison d'Issoudun et du Berry** a déjà été programmée. Cette maison, la plus vieille existante dans notre commune, abritait jusqu'alors l'Office de Tourisme d'Issoudun. Une fois la restauration effectuée, nous pourrions l'y réinstaller.
 - Nous réaliserons un **inventaire du patrimoine bâti remarquable** d'Issoudun. Cet inventaire permettra de renforcer la connaissance des Issoldunois de leur ville mais aussi celle des visiteurs.
 - En lien avec l'inventaire, nous renforcerons la **communication et l'attractivité touristique** d'Issoudun. Dans cette optique le parcours historique et les légendaires d'Issoudun seront mieux popularisés.
- La possibilité de développer un **parcours vert à travers Issoudun**
- sera également mise en réflexion.



Effets positifs
attendus

- ✓ **Environnement**
. valorisation du patrimoine bâti
- ✓ **Économie**
. renforcement de l'attractivité touristique
- ✓ **Social**
. appropriation par tous du patrimoine de la cité
- ✓ **Implication citoyenne**

Partenaires envisagés

Office de Tourisme d'Issoudun
Musée de l'hospice Saint-Roch

LES ISSOLDUNOIS ET LA COLLECTIVITÉ ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

En matière « d'éco-responsabilité », les collectivités locales se doivent d'être exemplaires. Le constat est simple, c'est par l'exemplarité de notre collectivité, dans ses pratiques quotidiennes, que nous arriverons à mobiliser toutes les énergies.

En tant que collectivité, nous disposons en effet d'un formidable effet d'entraînement vers des modes de productions et de consommations durables. Mettre en place une dynamique de développement durable dans nos pratiques administratives quotidiennes est l'étape indispensable pour l'amélioration continue que c'est fixée la ville d'Issoudun à travers sa démarche d'Agenda 21.

En parallèle, nous devons nous efforcer de tout faire pour que habitants et acteurs de notre territoire, vous vous mobilisiez à nos côtés. C'est pourquoi, la ville d'Issoudun a souhaité inscrire comme priorité de son Agenda 21 votre implication et celle de l'ensemble de la population dans une démarche de développement durable.

Action



Renforcer l'accès des habitants aux bonnes pratiques

Le partage et la transmission de la démarche de développement durable d'un territoire impliquent l'existence d'une communication permanente entre la collectivité et les citoyens. Les Issoldunois se sentiront d'autant plus concernés à partir du moment où ils auront intégré les fondamentaux du développement durable : l'environnement est ce qui nous permet de satisfaire les besoins de l'humanité, le développement économique doit être synonyme de progrès collectif, la solidarité permet l'épanouissement individuel de chacun.

Le développement durable ne se limite pas aux questions environnementales. C'est pourquoi en matière d'adhésion de la population à la démarche, il nous faudra réaliser un effort de communication particulier concernant les actions relatives à l'économie et au social.

Effets positifs attendus

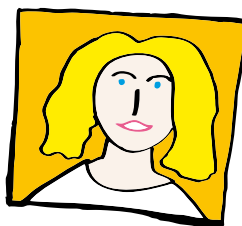
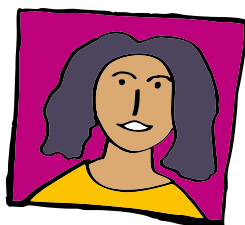
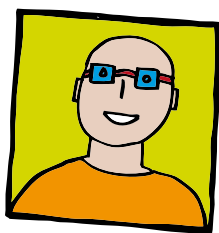
- ✓ Environnement
- ✓ Économie
- ✓ Social
- ✓ Implication citoyenne
prise de conscience par tous des enjeux du développement durable

4 mesures concrètes

- Avec l'ensemble des partenaires de l'Agenda 21 d'Issoudun, nous renforcerons la **sensibilisation des habitants** aux enjeux du développement durable.
- Afin que les Issoldunois se l'approprient, une **communication spécifique sur l'Agenda 21** de la ville sera réalisée.
- **Nous sensibiliserons les associations aux éco-gestes.** Un livret sera envisagé, rappelant aux associations utilisant les structures municipales les gestes de base en matière de développement durable (extinction des lumières, fermeture des robinets, tri des déchets...)
- La Ville présentera **le bilan des actions engagées** dans le cadre de son Agenda 21 à la fin de chaque année.

Partenaires envisagés

L'ensemble des associations de la ville



Action 12

Sensibiliser la jeunesse au développement durable

L'éducation à la nature et à l'environnement a fait de réels progrès en France. Mais l'apprentissage au développement durable est encore largement à faire et nous savons qu'il implique une approche globale encore peu transmise aujourd'hui.

La sensibilisation des nouvelles générations au développement durable est un investissement essentiel pour l'avenir. Issoudun, à travers son Agenda 21, souhaite favoriser la mise en place de projets pédagogiques innovants en matière de développement durable, que cela soit au sein des établissements scolaires, des centres de loisirs ou dans les associations.

3 mesures concrètes

- La ville proposera de mettre en place un **projet éducatif local autour du développement durable**, en s'appuyant sur le Contrat Educatif local déjà existant.
- L'intervention de nos différents partenaires, dans un **cadre pédagogique** sera à développer en partenariat avec le monde enseignant.
- Poursuivant ce qui se fait déjà, le restaurant scolaire d'Issoudun mettra en place un programme de sensibilisation des jeunes à une **alimentation équilibrée et de qualité**. Cela passera notamment par la présentation d'un certain nombre de produits biologiques, ou prioritairement issus des productions locales et du commerce équitable. Enfin, l'accent sera particulièrement mis sur la consommation des produits de saison.



Effets positifs
attendus

- ✓ **Environnement**
- ✓ **Économie**
. renforcement des filières agricoles locales
- ✓ **Social**
- ✓ **Implication citoyenne**
. prise de conscience par les plus jeunes des enjeux du développement durable

Partenaires envisagés

Ecoles
MELI
Centre de Loisirs
Jean de la Fontaine

Action 13

Impliquer le personnel municipal dans le développement durable

La pérennisation de notre Agenda 21 passe par une appropriation par le personnel municipal des valeurs et des enjeux du développement durable. Il est donc primordial d'impliquer les agents municipaux au-delà de la simple mise en œuvre des mesures décidées par les élus.

Cette appropriation de la démarche par le personnel municipal passe par une sensibilisation interne, la mise en place de formations sur le développement durable et la participation des hommes et des femmes des services à l'évaluation des actions engagées.

Effets positifs attendus

- ✓ **Environnement**
.meilleure gestion des consommations
- ✓ **Économie**
.diminution des coûts de fonctionnement
- ✓ **Social**
.exemplarité de la collectivité
- ✓ **Implication citoyenne**
.implication du personnel municipal dans la démarche

5 mesures concrètes

- **Systématiser les formations aux bonnes pratiques** de développement durable. Ces formations se feront sur la base du volontariat, dans le domaine de compétence spécifique des agents, y compris dans les services généraux.
- **Sensibiliser le personnel aux économies** d'énergie et d'eau. Cette sensibilisation aux gestes simples permettant des économies sera étendue à l'ensemble des utilisateurs des bâtiments communaux et intercommunaux d'Issoudun.
- **Renforcer la qualité de l'accueil** dans nos services. Pour ce faire, un audit est actuellement en cours à la mairie afin d'engager les services administratifs et plus particulièrement ceux liés à l'accueil du public, dans une démarche de qualité.
- **Individualiser les consommations énergétiques des bâtiments.** Cette individualisation est nécessaire afin de renforcer la prise de conscience des utilisateurs. Le suivi des consommations fera donc l'objet d'une large diffusion auprès des services.
- **Evaluer les actions engagées.** Afin d'assurer la réussite de la démarche, l'élaboration, pour chaque action, d'une grille d'évaluation se fera en étroite collaboration avec les agents.



Action 14

Mettre en place un programme d'éco-gestion de la collectivité

« Eco-gérer » la collectivité, c'est intégrer l'efficacité environnementale dans la gestion de l'ensemble des biens, équipements et services, avec pour double objectif de réduire les impacts environnementaux de nos activités et d'apporter des économies directes par la maîtrise des flux et des consommations (eau, énergie, déchets...).

La ville d'Issoudun considère que cette action est un préalable à l'ensemble des autres actions de l'Agenda 21. En effet, si nous voulons parvenir à entraîner l'ensemble des acteurs du territoire dans une démarche de développement durable, il nous faut notamment être exemplaire dans nos pratiques internes.

5 mesures concrètes

- **Réduire l'utilisation du papier par les services.** Pour cela, des objectifs de réduction seront définis, la systématisation du recto-verso pour les photocopies sera appliquée, l'utilisation du papier usagé comme brouillon sera promue.
- A l'exemple de ce qui se fait pour le magazine de la CCPI, nous verrons dans quelle mesure il sera possible de **développer l'usage de papier et d'enveloppes recyclés.**
- La collectivité veillera à utiliser, là où cela sera possible, des **produits d'entretien écologiques.** Cela pourra par exemple être le cas au restaurant scolaire ainsi que dans les écoles.
- Nous nous engagerons dans une démarche vers un **parc automobile communal durable**
 - une réflexion sera menée sur l'utilisation d'autres types de véhicules (électriques, biocarburants, gaz de ville...)
 - nous améliorerons la gestion du parc automobile
 - nous travaillerons à la rationalisation des déplacements scolaires
- La ville s'engage à ne jamais utiliser de bois issu de forêts tropicales. Dans ce même état d'esprit, une réflexion sera menée afin de privilégier, pour le renouvellement du mobilier urbain, du **mobilier fabriqué à partir de produits recyclés.**

Effets positifs attendus

- ✓ **Environnement**
.meilleure gestion des consommations
- ✓ **Économie**
diminution des coûts de fonctionnement
- ✓ **Social**
- ✓ **Implication citoyenne**
.implication du personnel municipal dans la démarche
.exemplarité de la collectivité



Action 15

Inscrire le développement durable dans la passation des marchés publics

Le nouveau code des marchés publics permet désormais d'inscrire des « conditions de prise en compte du développement durable » dans la passation des marchés publics. Cette possibilité est pour la collectivité un bon moyen d'avoir un impact direct sur les partenaires privés de la commune en matière de développement durable.

3 mesures concrètes

- Nous étudierons comment **intégrer des critères de développement durable** lors de la passation de nos marchés publics. Nous prendrons notamment en compte le recyclage des produits en fin de vie (par exemple pour les consommables informatiques).
- Une réflexion sera également menée afin de **réduire les emballages** pour les produits achetés par la collectivité.
- Nous favoriserons, autant que possible, les **produits issus du commerce équitable**, des filières locales et biologiques. Un programme spécifique en la matière sera mis en place pour la restauration scolaire. Il sera étendu aux achats de la collectivité, lorsque celle-ci organise différentes fêtes et manifestations.

Effets positifs attendus

- ✓ **Environnement**
.implication de la collectivité dans la protection de l'environnement
- ✓ **Économie**
.mobilisation des acteurs économiques
- ✓ **Social**
.favoriser les entreprises socialement exemplaires
- ✓ **Implication citoyenne**

